

DELIBERATION N° 1 DU 4 NOVEMBRE 2019

L'An deux mille dix-neuf et le quatre novembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 29 octobre 19
Date d'affichage : 29 octobre 19
Affichage compte-rendu : 11 novembre 19
Membres présents :

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5
En exercice : 6
Qui ont pris part à la délibération : 5

M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, Mme Michèle ALMÈS, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : NEANT
Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY
Membre(s) absent(s) : NEANT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2020

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

PREAMBULE

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) impose des obligations relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Désormais, l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales indique que « Dans les communes /EPCI de 3 500 habitants et plus, le maire / président présente au conseil municipal / comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements envisagés.

Dès lors, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire. Ce rapport doit donner lieu à débat et doit être acté par une délibération spécifique.

S'agissant plus particulièrement du syndicat mixte du CEC les Campelières, la présentation du ROB est l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements pris depuis plus de 10 ans pour moderniser le patrimoine de l'établissement tout en respectant des budgets de plus en plus contraints.

RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL

Dans le cadre du projet de loi de finances 2020, le gouvernement est parvenu à la fois à réduire la dépense publique (53,4% du PIB en 2020 contre 55% en 2017, soit 40 milliards d'euros de dépenses évitées), les déficits (baisse de 20 milliards d'euros entre 2019 et 2020), et les prélèvements obligatoires (baisse de 30 milliards d'euros en 2020 par rapport à 2017) tout en stabilisant l'endettement, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 10 ans.

Les baisses d'impôt engagées sur l'ensemble du quinquennat devraient atteindre 27 milliards d'euros pour les ménages et 13 milliards d'euros pour les entreprises.

Au niveau européen, la France est sortie en 2018 de la procédure pour déficit excessif. Le projet de loi de finances pour 2020 poursuit et prolonge cette politique, tout en tenant compte de la réponse d'ampleur apportée à l'urgence économique, sociale et écologique.

Le quinquennat prévoit la plus grande baisse d'impôt avec notamment la suppression intégrale d'un impôt comme la taxe d'habitation, ce qui aura un impact direct sur le fonctionnement de nos collectivités territoriales.

En parallèle, la dépense publique est contenue : elle évolue de +0,4% en volume en moyenne entre 2018 et 2020, soit deux fois moins que durant la période 2012-2017.

Les recettes du syndicat proviennent de la participation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (75% pour les 2 collectivités) et enfin pour environ 25% des recettes générées par les activités de notre structure (sport, culture, piscine, ...). Toutefois, ces dernières ont tendance à baisser, avec d'une part un léger recul du nombre d'adhérents, mais surtout la concurrence des salles de musculation aux alentours qui fait chuter sensiblement cette activité, et une préférence pour les adhésions annuelles, moins onéreuses pour les familles.

ORIENTATIONS 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

1- La masse salariale

Le syndicat mixte compte à ce jour 41 agents (22 titulaires / 4 CDI / 14CDD / 1 activité accessoire), dont 22 titulaires. Les dépenses de personnel représentent 69% des dépenses de fonctionnement de l'année 2019. Les principaux éléments en matière de ressources humaines pour l'exercice 2020 sont : Le bilan social, la formation des agents, les arrêtés, le droit à l'information retraite 2020, le traitement des comptes individuels retraites des agents, l'estimation indicative globale (EIG) et le relevé individuel de situation (RIS), les entretiens d'évaluations 2019, la création d'un livret d'accueil de la collectivité, les visites médicales des agents, les saisines de la commission administrative paritaire, du comité technique, du comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail, du comité médical et de la commission de réforme.

2- Les charges courantes

Les dépenses de fluides ont été importantes en 2019, notamment en raison d'une fuite au niveau du bassin ; les répercussions ont été immédiates, aussi bien sur les dépenses en eau, en électricité qu'en gaz. Pour 2020, une attention particulière sera portée sur ces 3 postes, qui représentent + de 120.000€ sur l'exercice.

Le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité sera reconduit pour une année.

Les travaux en régie se poursuivent, à travers l'équipe technique qui intervient au quotidien pour la maintenance de l'ensemble de notre patrimoine immobilier.

L'appel aux entreprises extérieures sera réduit aux interventions nécessitant une technicité particulière (piscine principalement).

Les contrats d'assurance sont renégociés année après année, afin de correspondre au fonctionnement de notre établissement public et à la protection des agents et usagers.

3 – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le vote du budget de la CACPL n'interviendra pas avant mi-avril 2020, dans le cadre des élections prévues les 15 et 22 mars 2020 ; aussi, il apparaît nécessaire et prudent pour le SMCEC d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, permettant à notre structure de fonctionner et d'assurer les dépenses du premier trimestre.

Toutefois, l'utilisation de cette ligne ne sera effective qu'en dernier recours, seules les dépenses indispensables au bon fonctionnement du syndicat étant validées par la direction durant ce premier trimestre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

1- Contribution des collectivités : objectif de maintien sur l'exercice 2020

Après 10 années de fonctionnement sans augmentation des participations des collectivités membres, nous avons voté depuis 4 ans une baisse globale de 40.000€, portant ainsi la participation des 2 collectivités à 1.290.400 €, dont 25% à la charge du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, et 75% à charge de la CA Cannes Pays de Lérins.

En 2019, à la demande de la CACPL, nous avons de nouveau consenti à une légère baisse, de 4.000€ soit une participation globale de 1.286.400€.

Pour 2020, nous sollicitons le même montant qu'en 2018, à savoir 1.290.400€, car les marges de manœuvre sont désormais de plus en plus restreintes pour notre établissement.

2- Produits des services

La simplification de nos tarifications et la mise en place de « pass annuels » ont eu un effet bénéfique pour les adhérents, mais les recettes sont désormais un peu plus faibles (de l'ordre de 375.000€ contre 400.000€ auparavant).

Notre politique de stages de vacances doit être amplifiée, notamment en période estivale où nous devons générer de nouvelles recettes. Un travail commun entre les éducateurs sportifs de la piscine et les agents du secteur sports doit être largement renforcé.

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES**1 – Travaux**

Les importants travaux sur nos équipements sont désormais achevés (piscine, gymnase, vestiaires, salles annexes, accueil, ...).

Les derniers travaux visant à anticiper la reconstruction du collège sont en cours et se poursuivront en ce début d'année 2020, avec la mise en place d'un local technique pour les agents du syndicat : le but étant de centraliser un outil de travail cohérent, pour gagner en efficacité et réactivité.

Le Syndicat mixte doit également se positionner auprès du département pour la reconstruction de ses bâtiments administratifs et la création de salles d'activités, les dépenses inhérentes à ce déplacement étant prises en charge par le CD06.

Nous ne nous interdisons pas le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, complémentaire à la mission du département, pour ces nouveaux bâtiments, afin de « garder l'esprit » de ce qui a été réalisé depuis 2010 et les rénovations successives.

2 – Remboursement de l'emprunt piscine

Comme chaque année, une somme de 80.000€ est à prévoir en 2020 (40K€ en février et 40K€ en juillet) pour le remboursement du prêt contracté, dans le cadre des travaux de la rénovation de la piscine (de 2011 à 2026).

3 – Acquisitions

Une somme de 25.000 euros d'achat de matériel peut être envisagée au titre de l'année 2020, dans le cadre du renouvellement de matériel sportif, technique et culturel.

Ce montant, est le fruit d'une gestion rigoureuse et des efforts consentis par les services durant les derniers exercices.

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

1 – Le montant des investissements réalisés en 2019 étant limité, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) n'aura que peu d'impact en 2020 sur nos recettes d'investissement.

CONCLUSION

Face à des capacités d'autofinancement toujours aussi réduites, le SMCEC portera comme chaque année une attention particulière à ses dépenses de fonctionnement, notamment sur le poste « fluides » et « masse salariale ».

Les recettes liées aux activités tendent à diminuer (de l'ordre de 6 à 7%). Néanmoins, face à la concurrence des salles privées et des autres équipements en place sur le territoire, nous constatons un quasi maintien de nos effectifs, grâce à une offre tarifaire attractive pour les adhérents payant à l'année.

Il paraît important de souligner que la saine gestion du syndicat permet de ne pas solliciter davantage les 2 collectivités finançant les activités de notre établissement, tant que nous dégageons un solde de fonctionnement positif ; cela permet d'appréhender sereinement nos investissements.

Enfin, compte tenu du double objet de ce syndicat, je vous rappelle que lors d'opérations patrimoniales dans le cadre de la reconstruction du collège, elles seront désormais retracées dans un budget annexe qu'il sera nécessaire de présenter.

Je vous demande de voter ce Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2020, exposé au cours de la présente séance, que nous avons débattu lors du Rapport d'Orientation Budgétaire – Exercice 2020.

Résultat du vote :

Exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 04/11/2019

Le Président

Conseiller régional

1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 2 DU 4 NOVEMBRE 2019

L'An deux mille dix-neuf et le quatre novembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 29 octobre 19
Date d'affichage : 29 octobre 19
Affichage compte-rendu : 11 novembre 19

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, Mme Michèle ALMÈS, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : NEANT
Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY
Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5
En exercice : 6
Qui ont pris part à la délibération : 5

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1/2019

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

La présente décision modificative a pour objet :

De voter des crédits supplémentaires nécessaires à des réajustements de crédits insuffisants sur des postes de fonctionnement et un chapitre non ouvert en recettes (arrondi du prélèvement à la source, non prévu lors du vote du BP).

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 50 100 €	
Chapitre 011	Charges à caractère général	+ 20 000 €	
Chapitre 012	Charges de personnels	+ 30 000 €	
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		+ 100,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		100,00 €	100,00 €

En conséquence de ce qui précède je vous demande de bien vouloir en délibérer

Résultat du vote :

Exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 04/11/2019

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 3 DU 4 NOVEMBRE 2019

L'An deux mille dix-neuf et le quatre novembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 29 octobre 19
Date d'affichage : 29 octobre 19
Affichage compte-rendu : 11 novembre 19
Membres présents :

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5
En exercice : 6
Qui ont pris part à la délibération : 5

Membre(s) représenté(s) : NEANT
Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY
Membre(s) absent(s) : NEANT

M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, Mme Michèle ALMÈS, M. Norbert MENCAGLIA.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Il appartient au Comité Syndical compte tenu des nécessités des Services, de modifier le tableau des effectifs en supprimant 6 postes budgétaires des Filières Administrative, Technique et Sportive qui sont en surnombre et ne seront jamais pourvus.

Vu le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 05/07/2018,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes émis en sa séance du 18/06/2019 sur les suppressions de postes,

Afin d'équilibrer les effectifs budgétaires, il conviendrait de procéder à la suppression de ces postes et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE A SUPPRIMER
ADMINISTRATIVE		
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1
Rédacteur	B	1
Adjoint Administratif	C	2
TECHNIQUE		
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1
SPORTIVE		
Educateur des APS	B	1
TOTAL		6

Toutefois, en fonction des besoins nouveaux qui pourraient s'exprimer ou du déroulement de carrière des agents, le Comité Syndical sera saisi pour la création de nouveaux cadres d'emplois, en tenant compte de la masse salariale. En conséquence de ce qui précède, le Président vous demande d'approuver la suppression des postes désignés ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs.

Résultat du vote :

Exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 04/11/2019

Le Président

Conseiller régional

1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.




Richard GALY